

07B4231

**FINANCIERE PATRICE PICHET**

Société Anonyme au capital de 500.000.650 €uros

Siège social 20-24 avenue de Canteranne  
33608 PESSAC CEDEX

501418495 RCS BORDEAUX

Le présent a été  
déposé au Greffe du  
Tribunal de Commerce  
de Bordeaux

Le - 4 MARS 2010

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
**DÉLIBÉRATIONS DU 9 FEVRIER 2010**

sous le N° 3636

Le neuf février 2010 à dix neuf heures, à PESSAC (33608), 20 24 avenue de Canteranne, les actionnaires de la Société «**FINANCIERE PATRICE PICHET** », Société Anonyme au capital de 500.000.650 €uros, divisé en VINGT ET UN MILLE CINQUANTE (21 050) Actions, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Toutes les actions étant nominatives, la convocation a été faite par lettre simple adressée à chaque actionnaire.

Les membres de l'Assemblée ont émergé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Patrice **PICHET**.

Sont scrutateurs de l'Assemblée, les deux membres disposant du plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction

- Monsieur Benoît **PICHET**
- Madame Diane **PICHET**

Le bureau de l'Assemblée désigne pour secrétaire

- Madame Diane **PICHET**

Le bureau prend acte de la présence de Monsieur Rémi **EHRHART**, Directeur Général de notre filiale, la SA GROUPE PATRICE PICHET, invité par le Président et n'y oppose aucune objection.

Le Cabinet LASSUS & ASSOCIÉS, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé. Monsieur Jean Christian SAGASPE, également Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président constate la présence des Membres du Comité d'Entreprise, désignés par celui-ci, à savoir monsieur Olivier TURON et Madame Virginie BOURGUET

Le Président met à la disposition des actionnaires

- un exemplaire des statuts de la société ,
- une copie de la lettre simple de convocation adressée à chaque actionnaire ,
- la copie de la lettre de convocation des Commissaires aux Comptes avec l'avis de réception ,
- la feuille de présence de l'Assemblée.

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'Assemblée

- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- le texte des projets de résolution.

Puis le Président déclare que le rapport du Conseil d'administration, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour

- Nomination d'un nouvel administrateur ,
- Pouvoirs en vue des formalités ,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration et informe les actionnaires que Messieurs Pierre Alain SIMON et Patrick BONNEMORE ont démissionnés en date du 1<sup>er</sup> février 2010.

Qu'en conséquence, le conseil d'administration n'étant plus constitué que de trois membres, ce qui correspond au minimum légal, il serait opportun de nommer un nouvel administrateur

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président, sur proposition du bureau et après avoir reçu l'accord de l'Assemblée Générale, expose que le mode de scrutin qui sera utilisé pour le vote des résolutions sera celui du vote à main levée, ceci afin de faciliter le décompte des voix et le calcul des majorités.

➤ Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée exacte par le bureau que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus du cinquième des actions composant le capital.

En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions relevant de l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Rémi EHRHART, né le 14 octobre 1975 à Bordeaux, demeurant à PESSAC(33) 71 avenue Phénix Haut Brion, en qualité d'administrateur en qualité de nouvel administrateur, pour une durée de 6 années. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 31/12/2015.

Monsieur Rémi EHRHART, présent à l'assemblée déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient de lui être confié, satisfaire aux conditions légales concernant le cumul de mandats et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

**DEUXIEME RÉSOLUTION**

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 19 heures 30 et le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

**LE PRÉSIDENT**  
Mr Patrice **PICHET**

**LE SECRÉTAIRE**  
Madame Diane **PICHET**

**LES SCRUTATEURS :**  
Mr Benoît **PICHET**                      Mme. Diane **PICHET**

**Monsieur Rémi EHRHART**  
(signature précédée de la mention  
« bon pour acceptation du mandat d'administrateur »)

*bon pour acceptation du mandat d'administrateur.*

